





DIMANCHE 4 JUIN 2023

Selon l'arrêté municipal en date du 19/04/2023, des articles L 2212-2, L 2213-1, R 411-30 et R 411-31 portant réglementation de la circulation dans votre commune, nous vous informons que la circulation dans votre rue sera perturbée le dimanche 4 juin 2023 de 9H à 11H.

Il vous sera toutefois possible de circuler entre les coureurs uniquement avec <u>l'accord des bénévoles chargés d'assurer la sécurité des participants à la manifestation.</u>

Merci pour votre compréhension

Le comité d'organisation d'Angers Terre d'Athlétisme